



VITAL'ACT-3S

Version de maintenance 3.36

(Référentiel TLA 3.30)

INFORMATION

1^{er} décembre 2017

Chers partenaires / utilisateurs

Ingenico Healthcare/e-ID informe ses clients, partenaires et utilisateurs qu'une mise à jour v3.36 du **VITAL'ACT-3S** (conforme au palier technique TLA3.30) destinée à tous les Professionnels de Santé est désormais disponible.

La version 3.36 apporte une série d'évolutions réglementaires (dont des modifications des actes NGAP requises par la Convention Médicale 2016) :

- Suspension de la mise en application du Tiers Payant généralisé automatique initialement prévue au 30 novembre 2017 – *Fiche d'Information 524*
- Fermeture des codes prestations au 1^{er} novembre 2017 (MBB Majoration nourrisson et MPP Majoration suivi prématuré) – *Fiche réglementaire 149v2*
- Ajout des nouveaux actes pour l'avis ponctuel de consultant applicables au 1^{er} octobre 2017 - *Fiche réglementaire 143v2*
- Ajout automatique de l'acte DHT lors d'une facturation pour une victime attentat applicable au 1^{er} juillet 2017. Un exemple détaillé de facturation dans le contexte victime attentat est donné en annexe – *Avenant 14*
- Règle de cumul des actes NGAP avec certains actes CCAM applicable au 1^{er} juillet 2017 – *Fiche d'Information 131v3*
- Ajout de l'acte CCP (Consultation de Contraception et Prévention) pour mineures applicable au 1^{er} novembre 2017 – *Fiche réglementaire 142v2*

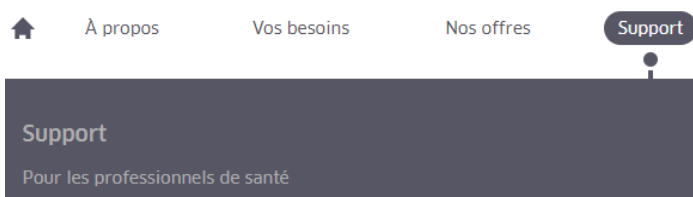


L'intégration de cette fiche réglementaire ne tient pas compte de l'anonymisation de la FSE qui ne concerne pas les solutions TLA.

Cette mise à jour de maintenance, fournie gratuitement, est recommandée pour tous les utilisateurs n'ayant pas encore migré vers le palier technique TLA 4.10

L'évolution réglementaire liée aux nouveaux actes « complexes » (destinés aux médecins « tous secteurs d'exercice ») prenant effet le 1^{er} novembre 2017, fait l'objet d'une note d'information détaillant un exemple de création et de facturation d'un acte complexe. Cette évolution réglementaire (*Fiche 152*) sera intégrée dans une future mise à jour logicielle du **VITAL'ACT-3S**.

Nous proposons également aux utilisateurs de retrouver les vidéos d'accompagnement concernant cette évolution réglementaire sur notre site internet <https://healthcare-aid.ingenico.com/> dans la rubrique « Support ».



Sélectionnez « Pour les Professionnels de Santé » et cliquez sur le lien [Voir le tutoriel →](#) correspondant aux « Notes d'information et recommandations d'usage » de la version « **VITAL'ACT-3S – V3.36 (TLA 3.30)** ».

Comment faire ?

La version 3.36, destinée à tous les professionnels de santé, est disponible dès maintenant auprès de votre éditeur / revendeur habituel.

1. Récupérez la version de la mise à jour du **VITAL'ACT-3S** auprès de votre revendeur et téléchargez-la sur votre ordinateur.
2. Assurez-vous que le **VITAL'ACT-3S** est allumé et connecté en USB au poste de travail.
3. Lancez le programme de mise à jour depuis votre poste de travail.
4. Cliquez sur le bouton « Démarrer » et laissez le **VITAL'ACT-3S** se mettre à jour. Attention à ne pas débrancher le terminal durant l'opération.
5. Le message « Mise à jour effectuée avec succès » sur votre ordinateur et l'écran d'accueil habituel sur votre **VITAL'ACT-3S** (après redémarrage de celui-ci) vous indiquent que la mise à jour est terminée. Vous pouvez alors déconnecter votre **VITAL'ACT-3S**.

En vous remerciant pour votre confiance.

L'équipe Support Client
Ingenico Healthcare/e-ID

Annexe : exemple de facturation du nouvel acte DHT

Extrait de la fiche réglementaire 147v2 : « L'acte secondaire « **DHT** » (Dépassement d'Honoraires en Tiers Payant) prendra effet le 1^{er} juillet 2017 et s'appliquera aux actes, prestations, consultations et prescriptions intervenus postérieurement au 14 juillet 2016 rendus nécessaires par l'acte de terrorisme.

L'Assurance Maladie Obligatoire rembourse l'intégralité des frais de soins aux Professionnels de Santé.

La prise en charge exceptionnelle de ces dépassements d'honoraires en tiers payant se traduit par la saisie du code prestation « **DHT** » par tous Professionnels de Santé à la suite du code acte support qui, dans ce contexte, sera facturé sans dépassement. Cette prestation est prise en charge à 100 % ».



L'exemple ci-dessous est applicable uniquement sur la version 3.36 du **VITAL'ACT-3S** sur lequel l'Avenant 14 a été intégré (disponible également sur la version 4.17 du **VITAL'ACT-3S**, sur les versions précédentes se référer à la note d'information du 26 juin 2017). L'acte DHT est automatisé comme décrit ci-dessous. Cet exemple illustre le contexte de facturation d'un médecin généraliste avec un patient ayant présenté une attestation de « Victime d'attentat » sans mise à jour de sa carte Vitale. Pour tous les autres contextes de facturation, merci de contacter votre conseiller CPAM pour obtenir les notes explicatives.



À partir de l'écran d'accueil, insérez une carte Vitale d'un patient victime d'attentat. L'écran « **Acte isolé** » apparaît. Appuyez sur la touche **Droite**.



Le **VITAL'ACT-3S** lit la carte Vitale.



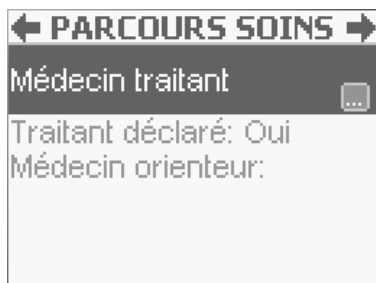
Sélectionnez le bénéficiaire à l'aide des touches **Haut et Bas** et validez avec la touche **Droite**.



Sur l'écran « **PRISE EN CHARGE** », sélectionnez « **Victime d'attentat** » à l'aide des touches **Haut et Bas**. Validez avec la touche **Verte** pour cocher l'option « **Victime d'attentat** ». Puis appuyez sur la touche **Droite**.



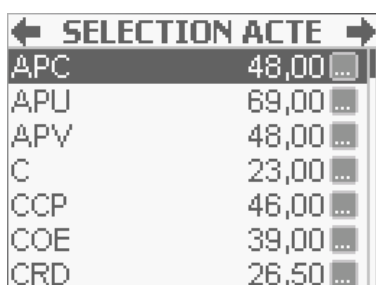
Confirmez s'il s'agit ou non « **d'un accident causé par un tiers** » à l'aide des touches **Haut et Bas** puis validez avec la touche **Droite**.



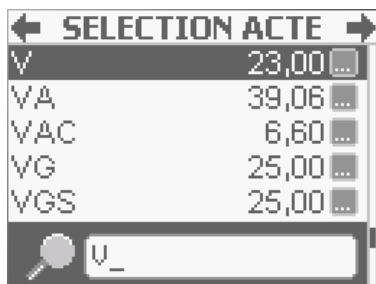
Renseignez le « **PARCOURS SOINS** » puis validez avec la touche **Droite**.



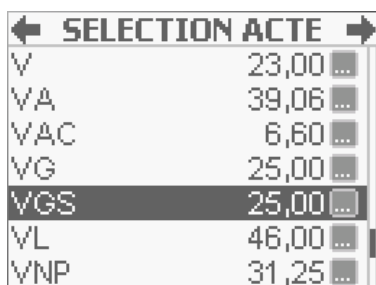
Renseignez le règlement en sélectionnant une option à l'aide des touches **Haut et Bas** et validez avec la touche **Droite**.



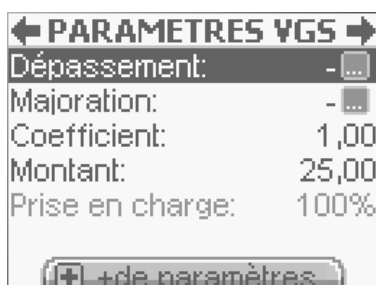
Sur l'écran « **SELECTION ACTE** », naviguez à l'aide des touches **Haut et Bas**.



Sélectionnez un acte à l'aide des touches **Haut et Bas**. Vous pouvez également saisir le code via le clavier alphanumérique.



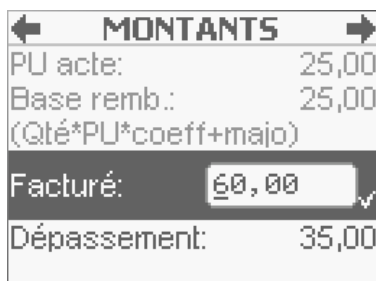
Si vous souhaitez pratiquer un dépassement, sélectionnez l'acte à l'aide des touches **Haut et Bas** puis appuyez sur la touche centrale (■) pour accéder aux paramètres de l'acte.



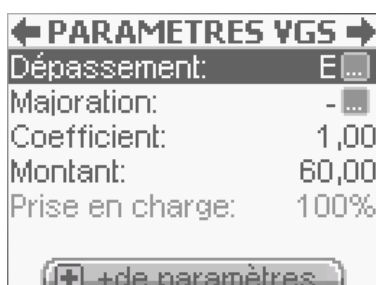
Dans les paramètres de l'acte, sélectionnez « **Dépassement** » si vous souhaitez pratiquer un dépassement, puis appuyez sur la touche centrale (■).



Sélectionnez « **(E) DE** » (dépassement exceptionnel) à l'aide des touches **Haut et Bas** et appuyez sur la touche **Droite**.



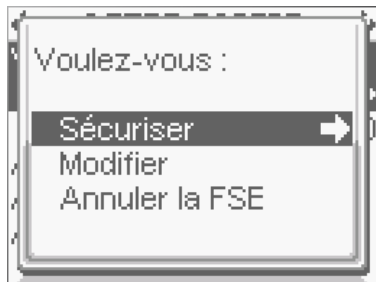
Modifiez le montant à facturer à l'aide du clavier alphanumérique, le montant du dépassement s'affiche automatiquement. Validez avec la touche **Droite**.



Validez ensuite avec la touche **Droite**.



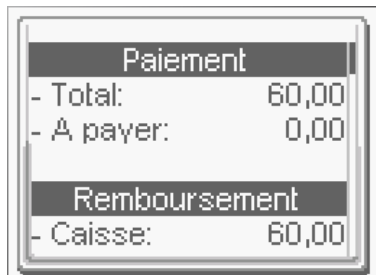
Sur l'écran « **ACTES SAISIS** », le récapitulatif des actes saisis apparaît. L'acte **DHT** est automatiquement ajouté. Validez la FSE avec la touche **Droite**.



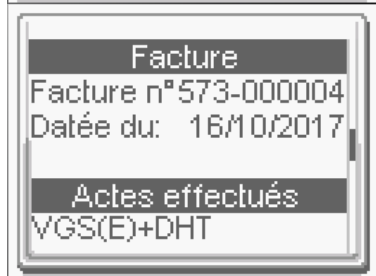
Confirmez la sécurisation de la FSE en sélectionnant « **Sécuriser** » à l'aide des touches **Haut et Bas** puis validez avec la touche **Droite**.



La facture est sécurisée. Appuyez sur « **+** » afin d'obtenir la quittance.



La quittance reprend tous les éléments de la FSE.



Retirez ensuite la carte Vitale.